## PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS ET MOYENS D’EXISTENCE

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.4.6

*(Préparé par le Comité plénier)*

PROJET DE DÉCISIONS

***Adressé au Secrétariat***

13.AA Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :

1. examine les études de cas disponibles dans la section sur les moyens d’existence du site Web de la CITES qui présente les meilleurs exemples d’études de cas portant sur des espèces inscrites à la CITES/CMS, telles que la vigogne, l’ours polaire, le crocodile d’eau de mer et le requin-marteau;
2. identifie les initiatives en cours et les études de cas sur les meilleures pratiques etprépare unecompilation des études de cas et des initiatives relatives à l’implication des communautés dans la conservation et la gestion des espèces inscrites aux annexes de la CMS, qui mettent l'accent sur les défis particuliers des espèces migratrices, notamment sur des facteurs tels que les droits fonciers, les responsabilités de gestion, l’autorité sur la répartition des avantages par les communautés, les valeurs spirituelles et la coopération entre les communautés le long des voies de migration afin de promouvoir la connectivité communautaire et établir un modèle type à l'intention des Parties et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour la présentation de nouveaux cas*;*
3. analyse les études de cas mentionnées au paragraphe b) et évalue les implications pour les actions futures visant à aider les Parties à utiliser les initiatives communautaires à des fins de conservation et de gestion des espèces inscrites à la CMS le long des voies de migration, en plus de ce qui est disponible sur le site de la CITES;
4. sur la base des résultats de la compilation et de l’analyse et, dans la mesure du possible, en coopération avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), facilite l’organisation d’ateliers et d’événements parallèles pour faire connaître les expériences en matière de moyens d’existence et partager les enseignements tirés, en collaboration avec les Parties intéressées et les organisations internationales et régionales concernées;
5. soumet au Conseil scientifique, à la 5 e ou 6 e réunion du Comité de session, la compilation et l'analyse mentionnées aux paragraphes a) et b).
6. fait rapport sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre de la présente décision à la Conférence des Parties à sa 1~~4~~e réunion.

***Adressé aux Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales***

13.BB Les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont encouragées à :

1. présenter au Secrétariat, à l'aide d'un modèle standard qui sera préparé par le Secrétariat si nécessaire, des études de cas pertinentes sur l’implication des communautés dans la conservation et la gestion des espèces inscrites à la CMS, le long des voies de migration;
2. soumettre des informations sur les instruments, notamment la législation, les politiques et les plans d'action, ainsi que les initiatives appropriées, qui encouragent l’implication de la communauté dans la conservation des espèces inscrites à la CMS; et
3. fournir un appui technique et financier au Secrétariat pour la préparation de l'étude mentionnée dans la décision 13.AA paragraphe a).

***Adressé Conseil scientifique***

13.CC Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, d’examiner la compilation et l'analyse mentionnées dans la Décision 13.AA paragraphes a) et b) et de formuler des recommandations.